



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE
DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION EXTERNE**

PALAIS DES MINISTÈRES

REF. MPCE/DG/PNUD - 15.02.10 - LOI

No.....

Port-au-Prince, le 15 février 2010.....

Madame Kim Bolduc
Coordonnateur Résident
du Système des Nations Unies en Haïti
En ses bureaux

Objet : Évaluation des besoins post-désastre du tremblement de terre du 12 janvier 2010

Madame le Coordonnateur Résident,

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a créé en Haïti une situation sans précédent. Ses répercussions gigantesques touchent toutes les sphères et tous les secteurs de la société et s'étendent bien au-delà des zones directement affectées, menaçant le pays dans ses fondements économiques. Plus de 200,000 personnes ont perdu la vie. Des centaines de milliers se sont retrouvés sans abri et occupent les espaces libres de la ville (parcs, rues, ruelles) ou ont fui les régions sinistrées pour aller se réfugier en province, y complexifiant souvent une situation déjà très difficile.

Le séisme a provoqué la détresse, la faim, la soif, le désespoir, l'incertitude et l'exode. Bientôt, ce sera la colère si rien n'est entrepris très rapidement pour créer de l'emploi, assurer des conditions de logements temporaires mais sécuritaires aux personnes affectées et engager Haïti sur la voie du renouveau. Il nous faut aujourd'hui changer Haïti. Il nous faut la remodeler dans ses structures. Comme l'a souligné récemment le Président de la République à Quito, « ne pas le faire maintenant serait une erreur historique grave et impardonnable ». Ce choix nous maintiendrait pour toujours dans la spirale de la pauvreté.

L'aide internationale s'est très rapidement mobilisée dans un élan spontané de solidarité. La communauté internationale a activement accompagné et continue d'accompagner la population et le Gouvernement Haïtien. Avec son soutien, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions pour venir en aide à la population : sauvetage de vies humaines; rétablissement de la circulation; approvisionnement en eau potable; distribution d'aide alimentaire; campagne de vaccination; assainissement des rues; rétablissement du courant électrique et des communications; etc. Ces actions de stabilisation urgente doivent être accrues sans délai.


En outre, il nous faut aussi obtenir des ressources encore plus importantes pour placer Haïti sur la voie d'un changement durable. À cet effet, le Gouvernement requiert votre appui pour l'organisation et l'opérationnalisation d'une démarche « d'évaluation des besoins post-désastre ». Cet exercice doit

aller plus loin que les évaluations post désastre classiques de manière à permettre de jeter les bases d'un nouveau départ dans les efforts de développement du pays et déboucher sur un Plan stratégique de développement national à long terme afin de bâtir une nouvelle Haïti, incluant la reconstruction des zones dévastées.

Dans cette optique, vous trouverez annexés à la présente les termes de référence dudit exercice qui devra aboutir à un rapport unique montrant la vision nationale, les orientations gouvernementales, l'évaluation des pertes et dommages et l'ensemble des travaux requis pour assurer le redressement et la construction d'Haïti. Ce rapport devra être présenté à la Communauté internationale à la fin du mois de mars 2010. L'exercice de préparation devrait donc commencer le 17 février 2010. Une première version de ce rapport devra être disponible à la mi-mars pour une rencontre technique du Gouvernement avec les partenaires de la communauté internationale à Santo Domingo le 17 mars prochain.

Je vous saurais gré de prendre les dispositions requises pour une large information de nos partenaires en vue de leur implication effective dans la démarche.

En vous remerciant de votre support dans ces moments difficiles pour Haïti et son peuple, je vous prie d'agréer, Madame le Coordonnateur Résident, l'assurance de ma haute considération.



Jean-Max Bellerive
Ministre de la Planification
Et de la Coopération Externe

**TERMES DE REFERENCE
POUR L'ÉVALUATION DES BESOINS POST DÉSASTRE (PDNA1)
APRÈS LE TREMBLEMENT DU TERRE DE 12 JANVIER 2010 EN HAÏTI**

(15 février 2010)

I. CONTEXTE

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a créé en Haïti une situation sans précédent. Ses répercussions gigantesques touchent toutes les sphères et tous les secteurs de la société et s'étendent bien au-delà des zones directement affectées, menaçant le pays dans ses fondements économiques. Plus de 200,000 personnes ont perdu la vie. Des centaines de milliers se sont retrouvées sans abri et occupent les espaces libres de la ville (parcs, rues, ruelles) ou ont fui les régions sinistrées pour aller se réfugier en province, y complexifiant souvent une situation déjà très difficile.

Le séisme a provoqué la détresse, la faim, la soif, le désespoir, l'incertitude et l'exode. Bientôt, ce sera la colère si rien n'est entrepris très rapidement pour créer de l'emploi, assurer des conditions de logements temporaires mais sécuritaires aux personnes affectées et engager Haïti sur la voie du renouveau. Il nous faut aujourd'hui changer Haïti. Il nous faut la remodeler dans ses structures. Comme l'a souligné récemment le Président de la République à Quito, « ne pas le faire maintenant serait une erreur historique grave et impardonnable ». Ce choix nous maintiendrait pour toujours dans la spirale de la pauvreté.

L'aide internationale s'est très rapidement mobilisée dans un élan spontané de solidarité. La communauté internationale a activement accompagné et continue d'accompagner la population et le Gouvernement Haïtien. Avec son soutien, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions pour venir en aide à la population : sauvetage de vies humaines; rétablissement de la circulation; approvisionnement en eau potable; distribution d'aide alimentaire; campagne de vaccination; assainissement des rues; rétablissement du courant électrique et des communications; etc. Ces actions de stabilisation urgente doivent être accrues sans délai.

En outre, il nous faut aussi obtenir des ressources encore plus importantes pour placer Haïti sur la voie d'un changement durable. À cet effet, le Gouvernement avec le concours de la communauté internationale a décidé d'organiser une démarche « d'évaluation des besoins post-désastre ». Cet exercice doit aller plus loin que les évaluations post désastre classiques de manière à permettre de jeter les bases d'un nouveau départ dans les efforts de développement du pays et déboucher sur un Plan stratégique de développement national à long terme afin de bâtir une nouvelle Haïti, incluant la reconstruction des zones dévastées.

II. OBJECTIFS

Les trois objectifs centraux de la démarche d'évaluation des besoins post-désastre sont :

- De préparer et de mettre en œuvre très rapidement des actions urgentes de stabilisation du pays.

¹ En anglais Post Disaster Needs Assessment.

- D'évaluer les pertes et dommages et les coûts de reconstruction du pays.
- D'évaluer les besoins à long terme de développement du pays et leurs coûts.

III. PRODUITS ATTENDUS

Les principaux produits attendus de la démarche d'évaluation des besoins post-désastre sont :

- Un Plan stratégique de développement national.
- Un Programme d'urgence de stabilisation du pays, avec des actions ciblées et quantifiées.
- Un rapport d'évaluation des pertes et dommages du désastre et des besoins pour la reconstruction des zones affectés.

IV. STRUCTURE DE GESTION

La démarche d'évaluation des besoins post-désastre est dirigée par le Gouvernement Haïtien avec le support technique et la facilitation fournis par l'ONU, la BID, la Banque Mondiale, la Commission Européenne et d'autres partenaires. Les fonctions des structures du PDNA sont présentées en annexe 1. Ces structures sont :

- Une équipe de gestion de haut niveau.
- Une équipe de coordination.
- Des équipes thématiques.
- Une cellule d'appui technique.
- Un secrétariat

V. Calendrier

CALENDRIER DE L'EXERCICE D'ÉVALUATION POST-DÉSASTRE	
Activités	Dates
Lancement de l'exercice (Orientation & Formation)	17-18 février 2010
Première version du rapport	12 mars 2010
Période de consultation	13-20 mars 2010
Réunion technique – Santo Domingo	17 mars 2010
Rapport final validé par le Gouvernement	24 mars 2010
Rapport final envoyé aux partenaires	26 mars 2010
Conférence des Bailleurs – New York	31 mars 2010

Annexe 1 : Structure de gestion

La démarche d'évaluation des besoins post-désastre est dirigé par le Gouvernement Haïtien avec le support technique et la facilitation fournis par l'ONU, la BID, la Banque Mondiale et la Commission Européenne. Les structures et leurs fonctions sont :

Équipe de gestion de haut niveau

L'Équipe de Gestion de Haut Niveau supervise et fournit des conseils stratégiques pour l'élaboration du PDNA. Elle prend les grandes décisions et s'assure de la mise à disposition des ressources nécessaires. Elle est dirigée par le Premier Ministre et inclut le Coordonnateur Résident et Humanitaire des Nations Unies, un représentant de l'envoyé spécial des Nations Unies en Haïti, le Chef de Mission de la Banque Mondiale, le Représentant Résident de la BID, trois représentants du G11 et le Chef de Délégation de l'Union Européenne.

L'Équipe se réunit régulièrement au cours du processus PDNA. Elle fournira les directions stratégiques et jouera le rôle d'arbitre final en décidant sur les priorités et les options qui sont proposées pour le cadre de l'évaluation des besoins post-désastre. Le représentant du gouvernement d'Haïti présidera l'Equipe et sera le dernier recours en cas de désaccord.

Équipe de coordination

L'Équipe de Coordination du PDNA gère la planification au jour le jour et la mise en œuvre de l'évaluation aussi bien que le développement du cadre de relèvement. Cette équipe comprend un ou plusieurs rédacteurs de rapport et est responsable de la consolidation du brouillon du PDNA. Ainsi, l'équipe est chargée de mettre en cohérence les différentes approches institutionnelles et sectorielles tout en prêtant l'attention requise aux thèmes transversaux, incluant entre autres le genre, l'environnement et la gestion des désastres et du risque. L'équipe travaille sous le leadership du Gouvernement. Elle est composée de Francis Gratia, Yves Robert Jean, Wilner Valcin, Hervé Day, Claude Grand-Pierre, Michel Content, Léonne Prophète et Magalie Bien-Aimé,. L'ONU est représentée par Nigel Fisher et le Bureau de l'Envoyé Spécial à travers Leslie Voltaire. L'UE est représentée par Lucrécia Cibrián. La Banque Mondiale est représentée par Doekle Wielinga. La BID est représentée par Ricardo Zapata de la CEPALC. L'Equipe est établie au démarrage du PDNA et reste pleinement opérationnelle tout au long du processus du PDNA. Il sera important pour l'équipe d'assurer que les processus de coordination soient transparents, participatifs, impartiaux et utiles, avec un esprit de partenariat.

Équipes thématiques

Le Gouvernement dirigera chacune des équipes thématiques. Ces équipes sont responsables de la collecte et de l'intégration des données sur les dommages, les pertes, l'impact sur le développement humain et les besoins post-désastre à partir de sources locales, nationales et internationales. Elles sont responsables de l'analyse des données et de la rédaction des annexes sectorielles y compris de proposer les options de réponses prioritaires à l'Équipe de coordination. Les Equipes thématiques comprendront des experts provenant des ministères concernés, des NU, de la UE, de la Banque Mondiale, de la BID, des autres bailleurs de fonds, d'autres organisations et de représentant de la société civile.

Tous les membres des équipes thématiques doivent remplir les critères suivants :

- Une solide expertise thématique.
- Une capacité de communiquer en français, notamment à écrire en français.

- Une expérience préalable de travail dans le contexte haïtien sera un atout.

Cellule d'appui technique

L'Équipe de Coordination du PDNA est appuyée par une Cellule d'Appui Technique. La Cellule d'Appui fournira l'expertise technique et les ressources, par exemple dans les domaines de la technologie de l'information et de la communication (TIC), de la gestion de l'information, de la cartographie (en coopération avec les institutions spécialisées en la matière), de la logistique et de l'interprétation/traduction. Un interlocuteur national pour la gestion de l'information sera désigné par les autorités et placé auprès de l'équipe de coordination. La cellule sera située auprès de l'Équipe de Coordination qui en assure la gestion. L'appui opérationnel et logistique relève de la Cellule d'Appui Technique. Une estimation détaillée des coûts du PDNA sera finalisée par les partenaires.

Secrétariat

Le secrétariat fournira l'appui à toutes les équipes, incluant les services éditoriaux. Le Secrétariat sera situé auprès de l'Équipe de Coordination qui en assure la gestion.